

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : Montbéliard-Ouest
ARRONDISSEMENT : Montbéliard
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture



N° 48/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 09/09/2014	L'an deux mil quatorze le dix-huit septembre à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 18/09/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 1 Absent : 0	<u>Étaient présents</u> : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <u>Était excusé</u> : SEGAUD Grégoire. <u>Étaient représentés</u> : GIRARD Jean-Claude, GRISEY David, BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Transfert de voirie, régularisation des emprises et échange de terrains – Impasse des Pins, entre la Société NEOLIA et la commune de Bavans</i>	<u>Procurations données</u> : - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, - GRISEY David a donné procuration à VILMINOT Pascal, - BORNE Aurélien a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0	Madame Claudine FRANÇOIS est nommée secrétaire de séance.

Lors de l’élaboration du projet de construction des « maisons de ville » par la Société NEOLIA, il a été prévu des échanges de terrains avec la commune de Bavans.
Depuis 2002, le projet est opérationnel, la régularisation des emprises a été « oubliée ». Il est encore temps de procéder aux échanges de terrains.
NEOLIA a mandaté à ses frais un géomètre expert qui a établi le document d’arpentage nécessaire au notaire qui doit établir l’acte de propriété de chacun des intervenants.
C’est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Madame le Maire à signer l’acte d’échange et à accepter toute servitude concernant le poteau incendie existant sur la parcelle 490 section AL lieu-dit « L’Émaillerie ».
Cet acte d’échange de terrains est gratuit, il sera établi par Maître LEPARLIER – Office Notarial 2 Place du Général de Gaulle BP 92059 – 25112 Baume les Dames Cedex.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Madame le Maire à signer l’acte d’échange et à accepter toute servitude mentionnée ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 18/09/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 18/09/2014
Publiée le 18/09/2014.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire